

**DALBAVIE (Juliette), « Exposer des objets sonores : le cas des chansons de Brassens », in *Copyright Volume !* [2003] n°2 « French popular music », actes du colloque de Manchester, 19-20 juin 2003, Editions Mélanie Seteun, 2004, p. 145-161.**

### **Juliette DALBAVIE**

Doctorante, Laboratoire Culture et Communication  
Université d'Avignon 74 rue Louis Pasteur, case n°19  
84029 Avignon CEDEX 1 [juliette.dalbavie@univ-avignon.fr](mailto:juliette.dalbavie@univ-avignon.fr)

## **Exposer des objets sonores : le cas des chansons de Brassens**

### **Résumé :**

L'exposition, parce qu'elle vient des arts plastiques et visuels, n'est pas, a priori, le média le plus apte à commémorer les chansons qui ont marqué notre mémoire. En effet, la chanson n'est pas un objet à trois dimensions, mais un objet sonore s'inscrivant dans la durée. Or l'existence de plusieurs musées consacrés à la chanson (musée des Beatles à Liverpool, musées consacrés à Elvis aux Etats-Unis) remet en cause ce présupposé. L'analyse sémiotique de l'exposition proposée par *l'Espace Georges Brassens*, situé à Sète, et consacrée entièrement au chanteur (à sa vie et à son œuvre), nous permet d'une part, de comprendre comment les concepteurs d'une exposition consacrée à la chanson arrivent à résoudre cette contradiction de départ et d'autre part, nous amène à réfléchir sur le statut que confère l'exposition aux "chansons exposées". La mise en place d'artefacts permet de donner à voir la chanson aux visiteurs. Le recours à l'oralité via l'utilisation d'un casque audio distribué aux visiteurs, préserve un peu la nature de l'objet exposé. La spécificité de cette exposition, par rapport aux musées de la musique notamment, tient à sa capacité à rappeler et à montrer l'importance des médiateurs humains, médiateurs sans lesquels la musique n'existerait pas. Cette muséographie singulière qui met en correspondance objets visuels et extraits sonores propose, de fait, une nouvelle écoute des chansons de Brassens. Par ailleurs, le geste de mise en exposition confère un nouveau statut aux « chansons exposées ». En entrant au musée, elles acquièrent un statut esthétique. Le musée parce qu'il est un dispositif légitimant, contribue à la mise en patrimoine de la chanson.